

Service des infrastructures, transport et environnement

Direction des transports

Division du développement des transports

801, rue Brennan, 6^e étage

Montréal (Québec)

H3C 0G4

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Jean Bertrand
Chef de division

EXPÉDITEUR : Isabelle Morin
Conseillère en aménagement

DATE : Le 12 novembre 2007

OBJET : **Consultation publique sur le Plan d'action famille de Montréal**
Complément d'information sur la limite de vitesse dans les rues locales

Cette note d'information fait suite au questionnement posé par Mme Jocelyne Beaudet, présidente de la Commission, lors de l'atelier II de la consultation publique sur le Plan d'action famille de Montréal et portant sur la raison pour laquelle la Ville de Montréal propose, dans son Plan de transport, une réduction à 40 km/h dans les rues locales du territoire et non pas à 30 km/h.

En somme, les zones scolaires ainsi que les abords de parcs avec infrastructures pour enfants sont considérés comme des zones extrêmement sensibles et il est d'une importance capitale de les différencier des autres rues locales. Si l'ensemble des rues résidentielles avait une limite de vitesse de 30 km/h, ces zones sensibles ne seraient plus identifiées comme telles sur le territoire et les usagers de la route ne feraient aucune distinction, en termes de comportement, entre une rue locale et une zone scolaire présentant un niveau de vulnérabilité beaucoup plus élevé.

En plus de différencier les limites de vitesse selon les milieux sensibles, le remplacement de la limite de vitesse à 40 km/h dans les rues locales du territoire, à l'exception des zones sensibles, permet également une certaine gradation de la vitesse. Ainsi, un automobiliste circulant sur une artère, roulera à 50 km/h. Il réduira par la suite sa vitesse à 40 km/h dès son entrée dans une rue locale pour ensuite réduire à 30 km/h lorsqu'il atteindra une zone scolaire.

Ainsi, la Ville de Montréal réitère l'importance de faire une distinction entre les zones sensibles du territoire et les rues résidentielles et ce, en proposant une baisse de la limite de vitesse à 40 km/h dans les rues locales et le maintien du 30 km/h dans les zones scolaires et autres zones sensibles.

IM/lb